



Litige sur une vente de meuble

Par **yyrkoon**, le **14/04/2011** à **10:14**

Bonjour,

je vous contacte suite à un litige sur une vente réalisée il y a 3 ans auprès d'une grande chaîne de meubles. La vente a été réalisée en magasin et réglée en espèces à ce moment là. Or, le magasin me relance en me disant que je n'ai pas payé.

J'ai eu pour ma part comme seul document un bon de commande où il est indiqué le montant perçu (correspondant à la somme due) et le montant restant à payer (qui est nul). De son côté, le vendeur n'a rien réclamé à la livraison (puisque de mémoire, son bon de livraison indiquait une vente payée mais maintenant on me dit que c'était une erreur de sa part...) et dit qu'il n'a jamais enregistré le règlement à son crédit.

Malgré des explications par téléphone, le vendeur fait aujourd'hui appel à un cabinet pour récupérer son argent, que je lui ai déjà versé!

Que puis-je faire? Est-ce que mon bon de commande peut faire preuve de ma bonne foi?

merci